

## Concours d'écriture de nouvelles d'anticipation Encreur l'avenir – 4ème édition

Thème : « Energies »

### Le concours

Le MUMONS, en collaboration avec Livr'S Editions, organise un concours de nouvelles de science-fiction et plus particulièrement d'anticipation, Encreur l'avenir. Ce concours est ouvert aux personnes de 15 à 20 ans (inclus) résidant en Belgique.

Le but du concours est de susciter la réflexion des jeunes sur le monde de demain, notamment sur l'évolution sociétale et technologique, par l'écriture d'une nouvelle d'anticipation.

La participation au concours est gratuite et les gagnants se verront proposer un contrat d'édition, rémunéré en droits d'auteur, par Livr'S Editions.

### Les ateliers d'écriture

L'inscription au concours Encreur l'avenir donne accès à une série de 3 ateliers d'écriture. Ces ateliers s'étaleront du 10 septembre au 15 octobre. Pour y participer, il est nécessaire de s'inscrire via le même formulaire que pour la participation au concours. Les places étant limitées, une lettre de motivation est demandée. Le MUMONS se réserve le droit d'annuler ces ateliers en cas de force majeure ou d'inscriptions insuffisantes.

La participation aux ateliers d'écriture est facultative et ne confère pas d'avantage direct pour être sélectionné au concours.

### Le thème

Le concours de nouvelles a pour thème « énergies ».

### Dates

La participation au concours est soumise à une inscription préalable qui a lieu du 15 juin au 30 septembre 2022. Le formulaire d'inscription est disponible sur la page "Encreur l'avenir" du site du MUMONS. Les textes doivent être envoyés pour le **4 décembre 2022 à minuit**.

### Format de présentation du document

- Format A4 portrait (21x29,7 cm).
- Police Times New Roman 14, interligne 2.
- Longueur du texte : entre 1000 et 5000 mots.
- Document en format PDF avec nom de fichier structuré : « titrenouvelle.pdf ».

Ne mentionnez pas vos coordonnées (nom, prénom et adresse) dans le texte lui-même afin de garantir une redistribution anonyme au jury. Ces informations devront être encodées sur le site web lors du dépôt de la nouvelle.

## Comment écrire sa nouvelle ?

La nouvelle devra obligatoirement traiter du thème : « Energies ». Toutes les interprétations du thème sont possibles. La science-fiction est un genre littéraire qui parle d'aujourd'hui, sous couvert d'imaginer à quoi ressemblera demain. Dans cette optique, nous vous proposons de réfléchir à un sujet qui soulève de nombreuses discussions à l'heure actuelle : les énergies.

Une nouvelle d'anticipation traite de sujets de société et consiste à imaginer, en partant du réel connu, ce à quoi pourrait ressembler le futur sous l'effet de tel ou tel progrès technologique.

La nouvelle d'anticipation doit donc impérativement se situer dans un futur plus ou moins proche.

## Modalités de participation

Le texte sera écrit en langue française. Il doit être inédit et le candidat doit en être l'unique auteur. Le texte ne peut pas avoir été précédemment ni publié, ni primé à l'occasion d'autres concours littéraires.

## Critères de sélection

Le jury procèdera à une première sélection sur base d'une grille de lecture.

Il analysera ensuite chaque nouvelle sélectionnée sur base d'une autre grille d'évaluation, selon des critères bien définis, tels que :

- L'adéquation au thème,
- L'originalité du récit,
- La pertinence de la réflexion,
- La qualité de l'écriture,
- Le respect des règles orthographiques et grammaticales,
- Le respect du format de présentation.

Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tous les cas non prévus par le règlement seront décidés par les organisateurs.

## Modalités d'envoi

Le texte devra être remis en un seul envoi dans le format de présentation imposé, avant le **4 décembre 2022 à minuit**, via le formulaire d'envoi qui sera disponible sur la page "Encre l'avenir" du site du MUMONS.

## Jury

Le jury sera composé de professionnels de la littérature et de passionnés de littérature, en particulier de science-fiction. Il réunit tant des membres de la communauté UMONS que des membres externes mais tous animés de sentiments de bienveillance et d'enthousiasme littéraire.

Les délibérations du jury sont confidentielles, leurs décisions sont souveraines et sans appel.

## Sélection et proclamation des résultats

Une sélection de lauréats parmi les meilleures nouvelles sera opérée par le jury. Le nombre de nouvelles sélectionnées sera à l'appréciation seule du jury.

Le lauréat s'engage à travailler avec l'équipe éditoriale, principalement **entre le 23 décembre 2022 et le 4 février 2023**, pour corriger sa nouvelle avant publication. Si le jury estime que le lauréat ne retravaille pas assez sérieusement son texte, ce dernier sera retiré de l'anthologie.

La proclamation des résultats aura lieu le week-end du 25 et 26 mars 2023, dans la salle de conférence du Lotto Mons Expo, à l'occasion du Printemps des Sciences (sous réserve de modifications ultérieures liées à l'organisation ou à la situation sanitaire).

## Droits d'auteur

Les organisateurs du concours se réservent le droit d'éditer les œuvres primées, en tout ou en partie, dans les médias, sous forme de recueil ou dans une publication papier ou Internet (la liste étant non-exhaustive) endéans les 12 mois suivant la clôture du concours.

Les lauréats recevront une rémunération sous forme de droit d'auteur pour chaque exemplaire de l'anthologie papier et/ou numérique vendu.

Le pourcentage de droit d'auteur sera défini par les membres du jury et sera dépendant du nombre de nouvelles sélectionnées pour figurer dans l'anthologie. Ce pourcentage sera repris dans un contrat à compte d'éditeur qui sera proposé par Livr'S Editions à chaque lauréat du concours. Les lauréats mineurs devront se faire représenter par un tuteur ou une tutrice légal(e).

## Prix

L'UMONS et Livr'S Editions éditeront un recueil comportant une sélection des meilleures nouvelles. Chaque lauréat recevra trois exemplaires de ce recueil.

## Protection des données

Les données nominatives recueillies dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de la participation des candidats qui disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données les concernant. Les données nominatives ne feront pas l'objet d'une transmission à un tiers. Les données des non-lauréats seront supprimées une fois le concours clôturé et les prix remis.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : [encrelavenir@umons.ac.be](mailto:encrelavenir@umons.ac.be).